



## Communiqué de presse du SNES-FSU Normandie – 12 novembre 2024

### Acte 2 du Choc des Savoirs : la ministre s'entête

La ministre de l'Éducation Nationale a annoncé un Acte 2 du « Choc des savoirs » au mépris des réalités du terrain et des attentes des personnels, dans l'unique but de sauver l'héritage de Gabriel Attal plutôt que de préserver l'avenir de l'École publique. La mise en place de l'Acte 1 à la rentrée 2024 a nettement dégradé les conditions de travail des personnels sans que les apprentissages des élèves ne s'en trouvent améliorés. C'est même l'exact contraire tant les emplois du temps mis en barrettes et le passage incessant du groupe classe aux groupes de niveau pour les mathématiques et le français ont désorganisé les collèges depuis septembre.

Selon l'enquête du SNES-FSU (plus de 1700 réponses au niveau national), parmi les collègues qui subissent l'application stricte de la réforme, plus des trois quarts dénoncent une augmentation de la charge de travail quand l'exercice du métier est déjà éprouvant dans des classes surchargées et sans moyen spécifique pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. En outre, dans le contexte de crise de recrutement que traversent nos professions, les besoins supplémentaires créés en mathématiques et en français ont encore accentué les difficultés : dans certains collèges normands, les élèves attendent toujours, depuis septembre, un-e professeur-e de mathématiques. Le SNES-FSU avait alerté sur les multiples problèmes que poserait cette réforme : la réalité lui donne raison.

La ministre voudrait étendre en Quatrième et Troisième le tri des élèves, tout en cachant l'absence de moyens nouveaux (le second degré perd 184 emplois à la rentrée 2025) et de personnels disponibles (la crise de recrutement s'aggrave). Le bricolage envisagé ferait perdre une heure de cours hebdomadaire en mathématiques ou français : aligner les élèves sur un créneau pour créer des groupes, c'est ajouter encore une rupture des apprentissages collectifs avec leur professeur-e attrité-e, en plus de créer de nouveaux problèmes d'emplois du temps insolubles.

Comme en Sixième et Cinquième, l'absence de moyens dédiés dans la plupart des collèges fait craindre une fragilisation des options (latin, euro, langues dites rares...) et des derniers dédoublements existants (notamment en sciences ou en langues vivantes). Rien ne permet d'exclure que les horaires des autres disciplines ne seront pas amputés pour financer une mesure que tout le monde rejette, comme cela a déjà été le cas pour la technologie en Sixième depuis la rentrée 2023.

Les mesurettettes annonçant le renforcement des « Vacances apprenantes » et de « Devoirs faits » sont avant tout de la poudre aux yeux pour dissimuler l'absence de moyens. Elles prétendent traiter la difficulté scolaire en dehors de la classe en quelques heures alors que les conditions d'enseignement ne cessent de se dégrader au quotidien. Elles ne seraient financées que par le Pacte, largement refusé par les personnels.

L'épreuve anticipée de mathématiques en Première générale et technologique est annoncée depuis près d'un an. Le recyclage de l'annonce révèle surtout que le ministère a été incapable d'avancer sur le cadre de cette épreuve qui pose question notamment sur le devenir des mathématiques en Terminale une fois passée l'épreuve. Son exploitation dans Parcoursup fait en outre craindre un nouveau critère de sélection et de discrimination, conçu pour peser dans l'accès aux études supérieures.

Les moyens complémentaires de vie scolaire prévus en janvier (CPE et AED) ne sont pas davantage financés dans le projet de budget pour 2025. Des affectations précaires dans les collèges et lycées de personnels recrutés à la va-vite et sans formation, est-ce une perspective acceptable pour la ministre ?

Incontestablement, le ministère méconnaît les réalités du terrain et les attentes des collègues. Contrairement aux allégations de la ministre, la concertation avec les organisations syndicales n'a pas du tout été menée : elle en est restée à une déclaration intersyndicale unitaire où les organisations syndicales ont exigé unanimement l'abandon des mesures « Choc des savoirs ». En confirmant que le DNB serait à terme un examen d'entrée au lycée, la ministre amorce une fin de scolarité obligatoire à 15 ans, des sorties précoces sans diplôme et un contrat de travail pour tout avenir avec le recours forcé à l'apprentissage. Le SNES-FSU défend une École publique ambitieuse pour l'ensemble des élèves qui les porte au plus haut niveau de formation et de qualification avec un accès le plus large possible à l'enseignement supérieur.

Pour le SNES-FSU, l'École publique n'a pas besoin de ce prétendu « Choc des savoirs » qui doit être abrogé, mais d'un choc des salaires et des moyens. Les personnels doivent être revalorisés et leur professionnalité respectée. Le SNES-FSU mobilisera les personnels rapidement en ce sens.

Claire-Marie Feret,  
Secrétaire académique du SNES-FSU.